

Suppression de la réévaluation quinquennale des spécialités pharmaceutiques : l'anticipation bienvenue du gouvernement en attente du décret

26 juin 2020

Le projet de décret portant sur diverses mesures relatives à l'évaluation et à la prise en charge des médicaments et produits de santé, portant notamment suppression de la réévaluation quinquennale des spécialités pharmaceutiques au profit d'une réévaluation par la Haute autorité de santé « à la carte » à l'appui d'études complémentaires, est actuellement examiné par le Conseil d'Etat.

[Cliquez ici pour lire la note en intégralité.](#)

Auteurs



**Charlotte
Damiano**

Associée

[> Read the full article online](#)